



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 28 MARS 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-027 / 3-1-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 22 mars 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 25 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, Al. MOTTE, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI.

Représentés : J-L. BALLY, J. FORTE, A. GAL, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, B. PARIS, D. ZAMBON.

Absents : J. VIAL.

Le secrétaire de séance désigné est Alain Blancaneaux.

OBJET : AMENAGEMENT : Projet de Réhabilitation de Mille Pas - Transfert de la maîtrise d'ouvrage de la CAPV à la ville.

Rapporteur : Bruno Gattaz

EXPOSE : Le projet de réhabilitation de la demeure Mille Pas a été engagé par le Pays Voironnais et la ville de Voiron dans le cadre des réflexions concernant la restructuration de l'ensemble du secteur des Caves de la Chartreuse, Mille Pas et le secteur SERNAM.

Ces réflexions conduites depuis 2015 permettent d'accompagner la mutation des Caves de la Chartreuse dont la production sera transférée progressivement sur le nouveau site industriel d'Aiguenoire, de réfléchir au devenir d'un lieu touristique emblématique pour le Pays Voironnais et d'aménager un secteur important du centre-ville de Voiron (proche de la gare SNCF, des gares routières nord et sud, en bordure de l'hyper-centre commerçant).

Un premier travail a validé l'opportunité de créer un restaurant avec hébergements dans la Maison Mille Pas, propriété de la Ville de Voiron. Le Pays Voironnais au travers de sa compétence économique a lancé un appel à projet en 2016. Un candidat a été retenu en février 2017 à l'unanimité du jury, les porteurs de projet ambitionnent d'ouvrir un restaurant «bistronomique» avec quelques hébergements.

Une convention temporaire de mise à disposition des locaux auprès du Pays Voironnais a permis d'engager et de réaliser les diagnostics préalables et les travaux de désamiantage sur le bâtiment.

Lors des discussions relatives aux perspectives financières de la Communauté d'Agglomération et l'élaboration du programme pluriannuel d'investissements, la ville de Voiron a demandé d'alléger ce programme considérant la liste très importante des investissements portés par l'intercommunalité sur la ville-centre. La Ville de Voiron est propriétaire du bâtiment et du tènement foncier en entrée de ville. Les discussions autour de la vente du bien n'ayant pas abouti, la ville de Voiron a demandé de reprendre à son compte cette opération d'investissement jusqu'alors portée par l'intercommunalité.

La convention de prêt à usage signée entre le Pays Voironnais et la ville de Voiron arrive à son terme le 3 avril 2018. Aussi à compter du 4 avril 2018, la Ville de Voiron propriétaire du tènement propose de :

- reprendre à son compte la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation de la demeure Mille Pas,
 - procéder au remboursement des frais supportés par le Pays Voironnais depuis juin 2016 (appel à projet, programme, études et diagnostics préalables, désamiantage, mission de maîtrise d'œuvre, mission d'urbanisme, frais de personnel...) et supporter l'intégralité des dépenses futures afférentes à la reconversion de ce patrimoine en substitution du Pays Voironnais,
- l'ensemble représentant un montant d'investissement de 2,2 M d'€ HT s'étalant sur 3 exercices.

Le conseil communautaire, par délibération du 27 février 2018 a accepté le transfert à la date du 4 avril 2018, de la maîtrise d'ouvrage et du marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement Jean-Luc ROUSSEY/Atelier Serge ARGAUD/Alpes Structures/Enerpel/ Bénédicte BASSO/PIMANT Foodservices Consultants, pour un montant de 176 388 € TTC.

PROPOSITION :

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 février 2018,
Vu l'avis de la commission Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, et Cadre de vie du 8 mars 2018,
Vu l'avis de la commission Finances et Administration générale du 19 mars 2018.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'accepter le transfert de la maîtrise d'ouvrage du projet Mille Pas et le transfert du marché de maîtrise d'œuvre conclu par la CAPV avec le groupement Jean-Luc ROUSSEY / Atelier Serge ARGAUD / Alpes Structures | Enerpel / Bénédicte BASSO | PIMANT Foodservices Consultants, pour la réhabilitation de la bâtisse Mille-Pas pour un montant de 176 388 € TTC avec effet au 4 avril 2018.
- De dire qu'une délibération ultérieure précisera les conditions de poursuite du dossier et les modalités de remboursement des dépenses engagées par le Pays Voironnais.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **25 voix POUR - 5 ABSTENTIONS** (N. CHARLETY, R. REVIL, L. TRICOLI, A. GERVASI, Y. AIFA) - **2 CONTRE** (J-L. BALLY, A. FAVIER)

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,
Julien POLAT